

Comme toujours, notre objectif durant ces négociations aura été d'obtenir le maximum possible

Non cadres :

Nous avons revendiqué 4,5%, puis 3,5% (AG+AI)

- **Augmentation Générale (AG) : +2%**
- **Montant de l'enveloppe AI/Primes : 0,5%** de la masse salariale brute des non-cadres.

Cadres :

Nous avons revendiqué la même enveloppe que les non cadres et une AG cadre

- **Montant de l'enveloppe AI/Primes : 2,5%** de la masse salariale brute des cadres.

Tickets restaurant :

Après avoir obtenu, lors de la précédente NAO, l'augmentation automatique de l'indemnité repas au 1er janvier de chaque année à hauteur du plafond d'exonération URSSAF.

Nous obtenons cette année l'augmentation du ticket restaurant à 11€ (dont 6.6€ payé par l'employeur), soit un gain de 1,05€ par tickets.

Intégration des primes TL, OL et RQS :

- Une fois intégrées dans le salaire brut, elles augmenteront chaque année automatiquement avec les AG.
- Majoration plus importante des « variables » (heures supplémentaires, postées, de nuit, jours fériés..).

Nous n'avons malheureusement pas obtenu gain de cause pour l'intégration de la prime des leaders, la direction a considéré que les leaders sont souvent des salariés qui occupent cette fonction de façon temporaire, et qu'il fallait garder cette prime en dehors du salaire brut, permettant de l'enlever lorsque le salarié n'occuperait plus cette fonction.

Prime mobilité durable :

Nous avons revendiqué une prime transport de 200€.

Cette prime, légale, aurait permis de toucher presque tous les salariés (sauf ceux avec véhicule de fonction), sans aucun justificatif.

Le gouvernement l'ayant conditionné, à compter de 2025, aux salariés habitant dans des agglomérations de moins de 100.000 habitants, la direction n'a pas retenu notre proposition et a préféré choisir la prime mobilité durable de 500€, pour le covoiturage/vélo/transports en commun.

Réduction du délai de monétisation du CET :

Depuis la mise en place de la nouvelle convention collective, l'ouverture d'un CET est devenue quasi obligatoire.

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre mécontentement concernant les modalités de déblocage en argent du CET.

La monétisation des RCR1/2, JRTT, RTT Cadres et CP anciennetés du CET deviendra possible à partir d'un an d'ouverture.

Compensation du travail en environnement pressurisé :

Certains salariés de la prestation Flight Line sont amenés à réaliser ponctuellement des vérifications dans des avions pressurisés pour vérifier les fuites d'air et détecter les bruits suspects.

Nous parvenons à obtenir une compensation de +2H de repos pour cette activité.

Renégociation de l'accord d'intéressement :

Pour **FO DAS**, les salariés doivent se sentir fier de la réussite et des performances de la société.

Nous nous sommes battus avec détermination et avons obtenu :

- Renégociation de l'accord d'intéressement
- Si la négociation n'aboutit pas, l'accord actuel sera reconduit.

Nous avons d'ores et déjà entamé une réflexion dans l'objectif d'améliorer la formule de calcul de l'intéressement.

